

NOTE DE SYNTHÈSE

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

LE BUDGET GÉNÉRAL

PREAMBULE

Le budget primitif est voté en début d'année dans l'objectif d'une meilleure visibilité du budget et d'un démarrage des investissements prioritaires plus tôt afin de maintenir le niveau d'investissement et d'activité pour les entreprises.

Aussi, il n'intègre pas la reprise des résultats 2020 et une partie de la subvention OGEC. Ces derniers seront inscrits lors du budget supplémentaire qui interviendra fin mars.

Dans cette attente, le budget primitif intègre uniquement les dépenses d'investissement obligatoires, les opérations prioritaires pour fonctionner jusqu'en avril, et les restes à réaliser 2020.

Le budget primitif s'équilibre sans recours à l'emprunt. Il est important de préciser que l'objectif pour 2021 est de limiter l'emprunt et de financer les investissements principalement grâce à l'autofinancement de la section de fonctionnement et à la reprise des résultats de 2020.

En 2020, les projets ainsi que les restes à réaliser ont été financés sans recours à l'emprunt. Les recettes de fonctionnement ont augmenté de façon générale grâce à la reprise d'un bon excédent de fonctionnement de 2019 et ce malgré les conséquences de la COVID 19 qui ont entraîné une baisse des recettes des produits des services.

Les dépenses de fonctionnement ont également été moindre en raison de la crise sanitaire mais de façon moins importante que les recettes.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire, le Budget Primitif de fonctionnement 2021 a été établi comme suit :

- ✓ ne pas augmenter le taux des impôts locaux communaux
- ✓ s'approcher de l'objectif non prescriptif d'évolution de la dépense locale de fonctionnement (+1,20%)
- ✓ contenir le niveau d'endettement de la commune tout en se laissant la possibilité d'emprunter en fonction des opportunités et besoins

SECTION DE FONCTIONNEMENT (p.3)

PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE DEPENSES ET RECETTES

Globalement il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 7 415 336 € (sans reprise des résultats) à comparer au budget voté de 2020 qui était de 7 434 788 €.

Le budget 2021 intègre dès le budget primitif toutes les dépenses sauf le versement de la subvention à l'OGEC pour 3 trimestres, ce qui ne permet pas d'inscrire la totalité de la dotation aux amortissements qui sera complétée à la reprise des résultats.

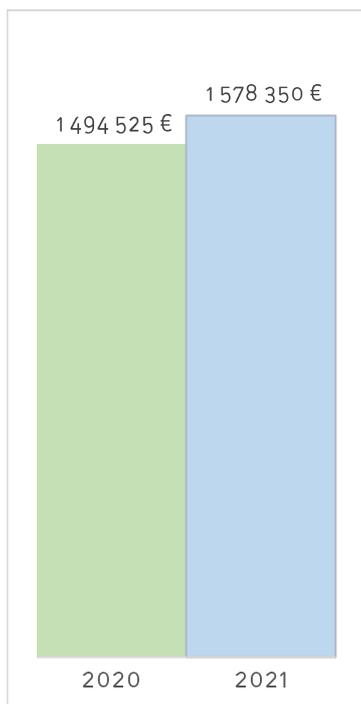
DEPENSES (PRINCIPAUX POSTES) (p.6 et 7)

Dans un contexte économique difficile, le budget de fonctionnement a été établi au plus juste en fonction de la baisse des recettes en tenant compte du niveau de dépenses de l'année précédente et des besoins prioritaires des services.

Ce budget est en augmentation sur les dépenses réelles de fonctionnement (+ 1.46 % au vote du BP).

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont constituées des dépenses d'énergie, de fluides, des fournitures diverses (scolaire, petit équipement, vêtements de travail...), de l'entretien courant des terrains, bâtiments, voies et réseaux, des primes d'assurance, des frais de transport et formation.



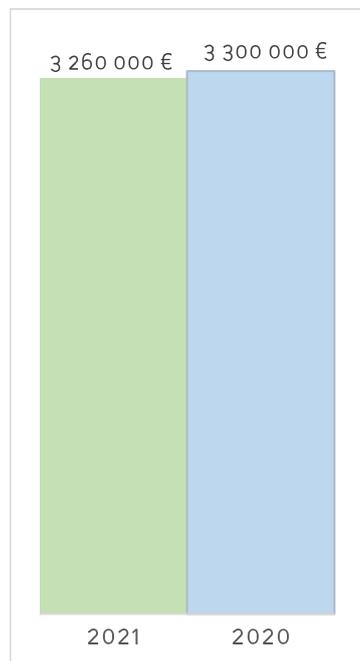
Proposition 2021 : 1 578 350 €
Pour mémoire BP 2020 : 1 494 525 €

Soit une augmentation de + 5.61 %

Ce budget prend en compte :

- une stabilisation des postes liée à la consommation d'eau, d'électricité, de combustibles et de carburants
- une augmentation des postes d'achat des « autres matières et fournitures » et de produits d'entretien face aux nouveaux besoins de protection et de désinfection liés à la crise sanitaire
- une augmentation du poste entretien de terrains (poursuite de l'abattage des arbres et prise en compte de l'entretien des espaces verts de la voie de contournement nord)
- une augmentation du poste formations (due à la prise en charge de la formation des apprentis à hauteur de 50 % qui était auparavant financée en totalité par la Région)
- une hausse de l'assurance de la flotte automobile en partie compensée par la baisse de l'assurance des bâtiments
- une baisse du poste « fêtes et cérémonies »
- une hausse des taxes foncières (due en partie aux acquisitions foncières de l'îlot place de l'Eglise)

CHARGES DE PERSONNEL



Propositions 2021 : 3 300 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 3 260 000 €

Soit une augmentation de + 1.23%

Ce budget prend en compte :

- le recours de contractuels pour la gestion du cinéma
- l'embauche d'un agent administratif pour le renfort des services finances/RH et population
- le remplacement d'agents en congé maladie de longue durée
- le déroulement de carrière des agents : avancements d'échelons et de grades
- la poursuite du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR – dernière année de revalorisation des grilles indiciaires au 1^{er} janvier 2021)
- les élections départementales et régionales
- une éventuelle participation employeur à la complémentaire santé des agents
- l'augmentation de la rémunération des animateurs

Par ailleurs, le tableau des effectifs au 01/01/2021 (correspondant au nombre de postes pourvus) se présente comme suit :

- 78 agents titulaires (76 en 2020), soit 77 Equivalent Temps Plein (ETP)
- 9 contractuels (9 en 2020) dont 3 contrats d'accompagnement à l'emploi – 3 apprentis – 1 contrat de projet pour le cinéma - 2 contractuels (contrats de remplacement)
(Les contrats des 3 projectionnistes ne prennent effet qu'au 15 janvier 2021)

Soit un effectif global de 87 agents contre 85 au 01/01/2020 (+ 6 agents en disponibilité pour convenances personnelles).

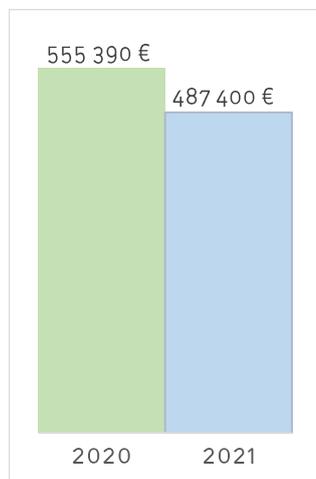
ATTENUATIONS DE PRODUITS (DEGREVEMENT DES JEUNES AGRICULTEURS)

Propositions 2021 : 2 500 €

Pour mémoire budget voté 2020 : 2 500 €

Comme chaque année le budget prévoit de dégrever de la taxe foncière sur le non bâti les jeunes agriculteurs dans les conditions prévues par la loi ; ce dégrèvement est compensé par l'Etat.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE



Proposition 2021 : 487 400 €

Pour mémoire BP 2020 : 555 390 €

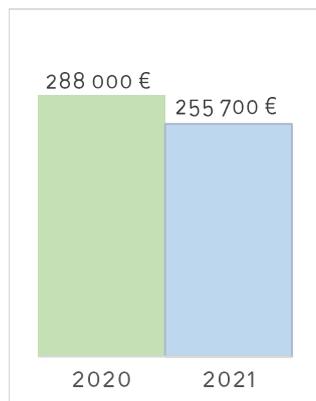
Soit une diminution de - 12.24 %

Ce chapitre comprend notamment :

- la subvention annuelle versée au CCAS reconduite pour 10 000 € conformément à la convention cadre
- les indemnités des élus
- les licences pour l'utilisation des logiciels bureautiques
- une baisse des subventions versées aux associations locales : - 14 690 €
- la subvention OGEC correspondant au contrat d'association signé avec l'école Saint Vincent De Paul qui a été établie sur la base de l'année précédente pour un trimestre, soit 36 000 € (contre 77 000 € en 2020 car le versement de deux trimestres avait été prévu du fait des élections), le montant définitif de la subvention ne sera connu qu'au moment du vote du budget supplémentaire.

CHARGES FINANCIERES

Il s'agit du paiement des intérêts d'emprunt.



Proposition 2021 : 255 700 €

Pour mémoire BP 2020 : 288 000 €

Soit une diminution de - 11.22%

Cette baisse des charges financières résulte de la politique de désendettement menée par la commune depuis quelques années.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Propositions 2021 : 63 500 €

Pour mémoire BP 2020 : 5 000 €

Ce poste recouvre des frais de fourrière animale, des frais de gestion des titres de paiement et de l'annulation de titres de recouvrement.

Pour 2021, il s'agit principalement d'une subvention d'équilibre versée au cinéma à hauteur de 38 500 € et au budget développement local de 20 000 €.

DOTATIONS A L'INVESTISSEMENT

- Autofinancement

Comme en 2020, dans l'attente de la reprise des résultats, il n'est pas possible de dégager dans l'immédiat d'autofinancement pour financer les dépenses prioritaires d'investissement.

- Amortissement des Immobilisations

Proposition 2021 : 1 725 000 €

Pour mémoire BP 2020 : 1 828 467.66 €

En 2020, l'intégralité de la dotation avait pu être inscrite au budget primitif, ça ne sera pas le cas en 2021, un complément sera prévu au budget supplémentaire grâce à la reprise des résultats.

RECETTES (p.8)

Elles n'intègrent pas le résultat de fonctionnement (excédent antérieur reporté) qui sera repris lors du budget supplémentaire.

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

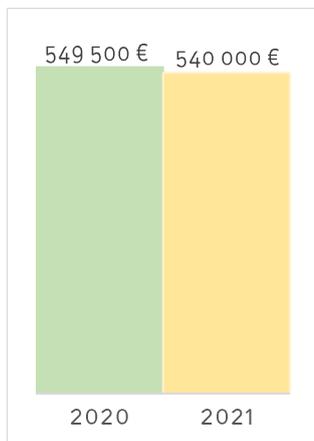
Ce poste concerne l'amortissement des subventions d'équipement perçues par la commune.

Proposition 2021 : 260 835.67 €

Pour mémoire BP 2020 : 242 588.32 €

PRODUIT DES SERVICES

Ce chapitre regroupe principalement les recettes « centre de loisirs, garderie, cantine ».



Proposition 2021 : 540 000 €

Pour mémoire BP 2020 : 549 500 €

Soit une diminution de - 1.73 %

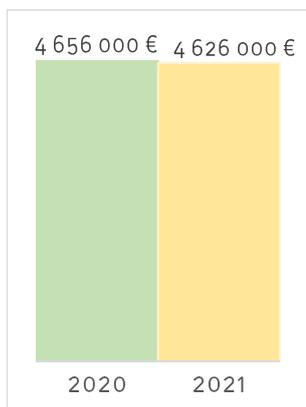
Ce poste intègre :

- l'évolution restreinte du tarif des services municipaux
- une baisse des recettes des cantines, des garderies, de l'accueil de loisirs des Bizeuls et des Châtelets (par prudence au vu du contexte de pandémie), des ventes de récoltes

Les mutualisations de personnel concernent les mises à disposition suivantes :

- auprès de la Communauté de Communes (espaces verts, déchetterie, gestion de l'Espace Clair de Lune pour la saison culturelle, entretien des voiries des zones d'activités)
- auprès du CCAS (secrétariat, comptabilité et gestion du personnel)

IMPOTS ET TAXES



Proposition 2021 : 4 626 000 €

Pour mémoire BP 2020 : 4 656 000 €

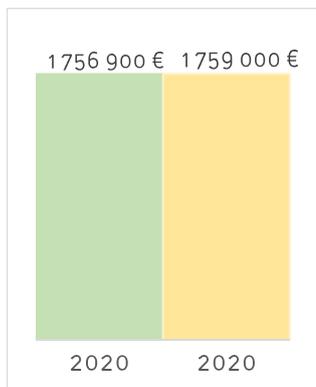
Soit une baisse de - 0.64 %

Ce poste intègre :

- une stabilité des recettes au titre des impôts ménage, de la taxe sur les droits de mutation, de la taxe sur l'électricité et de celle sur les pylônes
- une baisse de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (liée au renfort de certains services mutualisés).

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce sont principalement les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales pour assurer leurs missions, y compris les compensations fiscales et dégrèvements.



Proposition 2021 : 1 759 000 €

Pour mémoire BP 2020 : 1 756 900 €

Soit une augmentation de + 0.12 %

La Dotation Forfaitaire estimée pour 2021 est une nouvelle fois légèrement diminuée à 723 000 €. Cette dotation est basée essentiellement sur les critères de la population et de superficie de la commune.

Le montant de la Dotation de Solidarité Rurale est légèrement réévalué en fonction des recettes perçues en 2020 (+ 10 000 €) tout en restant prudent sur l'attribution de la DSR « cible ».

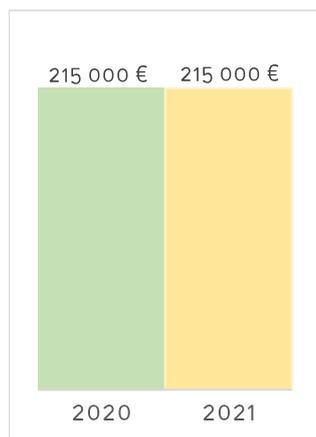
La dotation de péréquation est égale à la prévision de l'année dernière, les compensations sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière également.

Les autres participations (CD53 et Région pour la mise à disposition des équipements sportifs, CAF pour la Jeunesse...) sont liées aux conventions signées.

La participation pour les contrats d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE) est revue un peu à la baisse.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Il s'agit des produits de location des immeubles (y compris le FJT) des salles, des jardins familiaux...



Proposition 2021 : 215 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 215 000 €

Pour 2021, la baisse de recettes de location de salles devrait être compensée par l'augmentation des produits de location des logements communaux.

PRODUITS FINANCIERS

Il s'agit comme chaque année du remboursement par la Communauté de Communes d'un prêt assainissement « Crédit Local de France » et des intérêts annuels produits par le legs Fortin.

Proposition 2021 : 9 500 €
Pour mémoire BP 2020 : 9 800 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Proposition 2021 : 5 000 €
Pour mémoire BP 2020 : 5 000 €

A titre prévisionnel, un crédit a été inscrit correspondant à des remboursements de sinistres.

SECTION INVESTISSEMENT (p.4)

Conformément au débat d'orientation budgétaire (DOB), le budget prévisionnel pour l'année 2021 se donne pour objectifs prioritaires :

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE

En matière d'habitat, suite à l'étude de revitalisation du centre-ville, la démolition de l'ancien foyer culturel, boulevard du Collège, devra permettre de céder le foncier disponible à Mayenne Habitat pour une opération d'une quarantaine de logements collectifs, semi-collectifs ou individuels intergénérationnels.

Il conviendra également d'étudier dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires, le foncier et l'immobilier disponibles afin de proposer une offre de logements diversifiée (réhabilitation en centre-ville...).

Il conviendra de finaliser les acquisitions foncières pour la création du futur pôle culturel, d'engager et de recruter un maître d'œuvre pour la création d'une aire de stationnement d'une centaine de places aux Châtelets.

CONTINUER A AMELIORER LES VOIRIES URBAINES ET RURALES ET LES RESEAUX

Conformément à l'inventaire de la voirie et des réseaux, la programmation pluriannuelle renforcée de remise en état de la voirie urbaine se poursuivra (trottoirs rue d'Anjou, requalification du quartier de la Gare...).

Il en sera de même pour la voirie rurale, avec une programmation pluriannuelle en priorisant la poursuite des travaux déjà engagés.

CONTINUER A REHABILITER NOS BATIMENTS COMMUNAUX

Concernant le groupe scolaire F. Vadis, une programmation pluriannuelle sera arrêtée pour la réfection des menuiseries.

Une étude sur l'isolation thermique des bâtiments communaux sera engagée avec une planification de travaux en priorité sur les logements locatifs.

AMENAGER ET REHABILITER NOS INFRASTRUCTURES SPORTIVES

L'année 2021 sera consacrée à l'aménagement de la 2nde partie de l'Atelier pour accueillir la boxe dont les locaux n'étaient pas adaptés aux normes accessibilité.

L'étude de faisabilité lancée sur l'aménagement d'équipements sportifs se poursuivra pour le tennis de table et la gymnastique.

Suite à la création d'un terrain de football synthétique, il s'agira de finaliser la réfection de l'éclairage des terrains C et D du stade Marcel Boulanger.

POURSUIVRE LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Suite à la mise en place d'un agenda accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux en septembre 2016, un étalement des travaux sur 6 années a été accordé par la Préfecture au regard du nombre de bâtiments à aménager et des contraintes architecturales.

L'année 2021 sera consacrée à la poursuite de la mise en accessibilité des Bizeuls et de la scène de l'Espace Clair de Lune.

CONTINUER A RENOUVELER L'EQUIPEMENT DES SERVICES

Le renouvellement du parc de véhicules se poursuivra pour les véhicules les plus anciens ainsi que l'informatisation des services avec des outils adaptables aux différentes situations de travail et notamment le télétravail.

Le budget primitif intègre uniquement les dépenses d'investissement obligatoires et les opérations prioritaires pour fonctionner jusqu'en avril, y compris les restes à réaliser 2020.

La section d'investissement s'élève et s'équilibre en dépenses et recettes au total à 2 188 249 €.

DEPENSES (p.9 + Détail dépenses réelles par opération de p.13 à p.35)

Elles intègrent les restes à réaliser 2020 à hauteur de 612 611.04 € ainsi que les dépenses nouvelles, le remboursement du capital de la dette, les amortissements, les remboursements de cautions et opérations patrimoniales.

DETAIL DES PRINCIPALES DEPENSES NOUVELLES : 647 550 €

- Maîtrise d'œuvre parking des Châtelets et démolition de l'ancien foyer culturel : 150 000 €
- Acquisitions foncières place Mazarin : 145 000 €
- Stade Marcel Boulanger (éclairage des terrains C et D) : 215 000 €
- Aménagements/travaux/besoins des services urgents et sécuritaires : 66 200 €
- Travaux voirie urbaine + signalétique : 53 500 €
- Création d'un film de promotion d'ERNEE : 12 000 €
- Equipement du cinéma (bibliothèque numérique + matériel informatique) : 5 850 €

ATTRIBUTION DE COMPENSATION : 64 000 € (suite au transfert des zones d'activité économique)

REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE : 535 500 €

REMBOURSEMENT DE CAUTIONS : 2 500 €

SUBVENTIONS ZPPAUP : 25 177 €

OPERATIONS PATRIMONIALES : 14 349 €

OPERATIONS D'ORDRE (AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS) : 260 835.67 €

DEPENSES IMPREVUES : 25 726.29 €

RECETTES (p.10 + Détail recettes réelles par opération de p.13 à p.35)

Le budget d'investissement intègre :

- des opérations d'ordre pour 1 739 349 € (dotations aux amortissements et opérations patrimoniales).
- les recettes réelles (hors opérations d'ordre) qui s'élèvent à 448 900 €.
 - restes à réaliser : 56 500 €
 - subventions : 194 400 €
 - dotations : 198 000 €
 - ✓ dont Fonds de Compensation de la TVA : 178 000€
 - ✓ taxe d'aménagement : 20 000 €

La section de fonctionnement n'ayant dégagé aucun excédent à cette étape budgétaire, ce budget primitif est construit sans autofinancement (virement à la section d'investissement).